

Le premier ministre pourrait peut-être tirer quelques leçons de notre histoire. Je lui demande de songer aux difficultés que notre pays a connues en 1864, alors que l'Union du Haut et du Bas-Canada a abouti à une impasse. Il sautait aux yeux que le système ne fonctionnait pas. Les chefs politiques de l'époque ont-ils demandé l'aide d'un vieux sage pour trouver remède au problème? Si le premier ministre avait été là, il serait probablement aller chercher lord Durham.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Non, les chefs politiques de l'époque se sont plutôt tournés vers leurs collègues d'autres compétences, les hommes politiques actifs de l'époque—Macdonald, Brown, Cartier, Galt, Langevin, Tilley, Tupper—et même s'il leur a fallu trois ans d'étude, de dispute, de réconciliation et d'accommodements, ils ont fini par rédiger un projet d'unification du Canada. Ils ne prétendaient pas avoir le dernier mot au sujet de la Confédération. Ils ne cherchaient pas une vérité ultime, pour la découvrir ou l'imposer.

• (2020)

La résolution dont nous sommes saisis et l'attitude du gouvernement depuis neuf ans laissent supposer que la langue et la politique des langues constituent la vérité ultime, que le pays est défini par les langues qu'on y parle, que le bilinguisme est l'âme du Canada. Cela dénote une conception bien limitée, bien étroite du Canada. Le Canada, c'est beaucoup plus que cela. Nous savons, monsieur l'Orateur, que les inégalités économiques entre les groupes d'expression anglaise et française, ou entre les diverses régions du pays, ne font qu'exacerber les problèmes que pose l'unité nationale tant qu'ils ne seront pas résolus. Mais il y a un autre aspect au problème de l'unité nationale dont on n'a guère tenu compte et c'est son caractère politique. Je ne fais pas allusion par là à des élections hâtives auxquelles on aurait recours pour tirer parti d'une crise et justifier le cynisme que manifestent les Canadiens envers leurs institutions politiques. Non, monsieur l'Orateur, quand je dis qu'on néglige d'envisager l'aspect politique de cette crise, je veux dire qu'on a trop tardé à analyser notre régime politique fédéral pour voir s'il a évolué pour répondre aux exigences d'une société sensiblement transformée depuis 110 ans.

Une expérience de plus d'un siècle dans l'art du fédéralisme a doté le Canada d'une solide structure politique qui fait l'envie de nombreux pays dans le monde entier, compte tenu de notre complexité et de notre diversité. Cela ne signifie pas cependant qu'un examen général ne s'impose pas de temps à autre.

L'ordre du jour, le mandat d'un comité parlementaire chargé d'étudier les causes de désunion dans notre pays devraient s'étendre à un certain nombre de problèmes qui ne sont pas actuellement abordés autrement par la Chambre. Le comité pourrait examiner ce que fait le gouvernement fédéral au niveau fédéral-provincial et recommander des moyens d'éviter cette situation absurde où l'on voit un secteur du gouvernement passer des mois à élaborer de nouveaux arrangements fiscaux complexes avec les provinces, sans jamais communiquer avec un autre secteur occupé à définir une politique des langues dont l'application, le cas échéant, entraînerait nécessairement l'octroi de subventions fédérales additionnelles énormes.

Un comité spécial chargé d'étudier les problèmes de l'unité nationale pourrait peut-être mettre de l'ordre dans ce chaos.

Unité nationale

Quand des erreurs de ce genre se produisent, il n'est pas étonnant que le gouvernement central soit considéré avec méfiance et hostilité, comme un «gouvernement étranger» par les particuliers, les groupes et les gouvernements provinciaux de tout le pays.

Comment mettrons-nous un terme à cette absence de légitimité, comment ferons-nous régner une nouvelle harmonie dans le système fédéral, comment ferons-nous correspondre nos institutions nationales à la nature régionale du pays qui a forcé les provinces à devenir les principales porte-parole des régions? Ces questions seraient tout en haut de la liste des priorités qui serait confiée au comité parlementaire chargé d'étudier l'aspect politique fragile de notre système parlementaire.

On pourrait aussi placer à l'ordre du jour de ce comité des Communes la question de donner une base régionale à certaines de nos institutions nationales. Pour commencer, on pourrait nommer des représentants provinciaux au sein d'institutions aussi importantes que le Sénat et la Cour suprême. En outre, le comité pourrait étudier la composition du nombre sans cesse croissant d'organismes réglementaires, administratifs et quasi-judiciaires qui exercent de si vastes pouvoirs.

Comme le dit si bien John Meisel, professeur à l'Université Queen dans un document qui va paraître:

Certains organismes comme le CRTC et la CCT relèvent du gouvernement fédéral, mais ils régissent des secteurs qui sont d'une importance vitale pour le développement des provinces; d'autres comme l'Office national de l'énergie régissent des secteurs de compétence fédérale-provinciale. Dans les deux cas, il existe de bons motifs de revoir la structure et la composition des effectifs de ces organismes de manière à resserrer les liens avec les gouvernements provinciaux.

Cela me dérange beaucoup de voir un office fédéral comme l'Office national de l'énergie, dirigé par un triumvirat, faire des recommandations importantes dans un domaine où les provinces ont indéniablement leur mot à dire. Ces provinces doivent toutefois venir présenter humblement leurs requêtes aux audiences de l'Office, à l'instar de n'importe quel simple citoyen. L'absence de politique nationale de l'énergie ne nous surprend plus quand on songe que l'organisme national dont relève essentiellement la formation d'une telle politique n'est pas suffisamment représentatif? Cela s'applique également aux transports, aux communications, à l'expansion régionale, etc.

Mais si les régions ou les provinces étaient représentées au sein des institutions nationales, M. Meisel estime que les institutions fédérales agiraient un peu comme des gardiens des intérêts régionaux et ethniques et les décisions de ces organismes, qui s'appliqueraient à l'ensemble du pays, découleraient de la conciliation des divers intérêts des provinces. La politique fédérale répondrait sans doute mieux aux aspirations régionales; par contre les représentants régionaux délégués à Ottawa se rendraient compte que leurs aspirations ont un caractère national.

Pour tenter d'éliminer certaines causes de friction dans notre régime fédéral, il serait bon qu'un comité parlementaire étudie la question de la restructuration de la dimension politique—et par là, j'entends la dimension fédérale—de ces organismes. Ce comité, s'il était assez audacieux, pourrait même analyser les raisons pour lesquelles le Parlement et les partis politiques n'ont pas réussi à bien représenter toute la nation. J'ai souvent dit que la faible représentation du parti conservateur au